

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N°31**

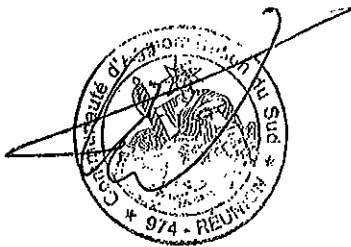
**Autorisation de signer les lots 1, 2, 3 et 4 de la procédure de consultation du marché A.13.009 : « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés » relancé**

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

**NOTA**

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39  
Représentés : 01  
Absents : 04



**ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES**

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA- Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Lilliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

**ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS**

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

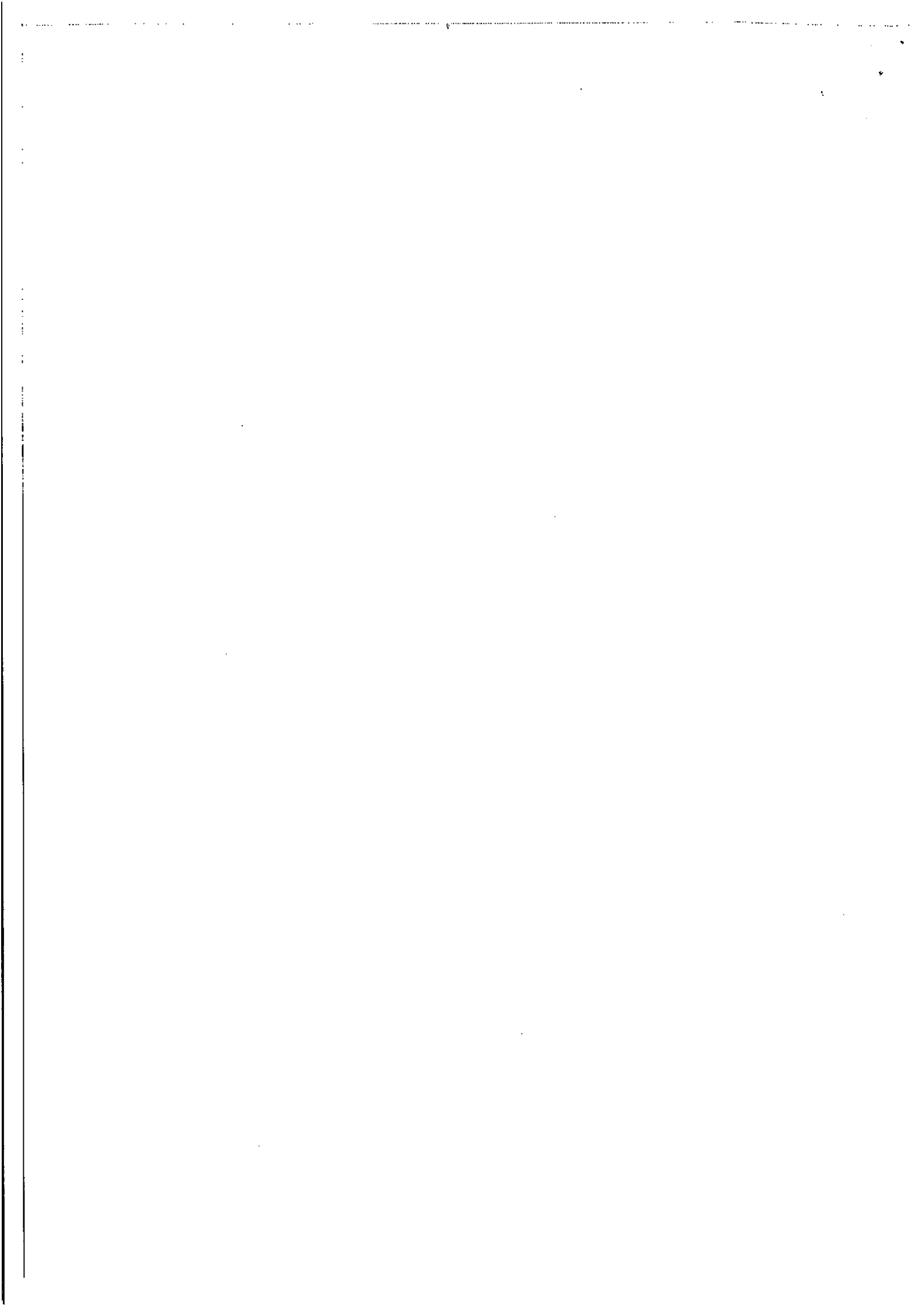
**ABSENTS**

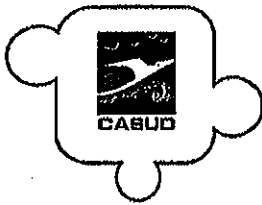
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

**ABSENTE-PROCURATION**

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

## Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

### AFFAIRE N°31

**Autorisation de signer les lots 1, 2, 3 et 4 de la procédure de consultation du marché A.13.009 : "Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés - Relancé"**

#### Note de synthèse

##### 1) Objet du marché

Le Président informe l'Assemblée qu'en janvier 2013, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet :

- d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- d'autre part, l'évacuation jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- enfin, la valorisation des déchets métalliques, des gravats et des pneumatiques usagés stockés sur ces sites.

##### 2) Décomposition en lots

La présente consultation est composée de quatre (4) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct. Chacun des lots est un marché à bons de commande avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur.

**LOT 1 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés – Relancé »**

Le présent marché a pour objet :

- d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets ménagers et assimilés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de 120 000 € HT ;
- Montant maximum annuel de 400 000 € HT.

**LOT 2 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les déchets métalliques et valorisation de ces déchets - Relancé »**

Le présent marché a pour objet :

- d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets métalliques stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- enfin, la valorisation de ces déchets métalliques.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de 40 000 € HT ;
- Montant maximum annuel de 160 000 € HT.

**LOT 3 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les gravats et valorisation de ces déchets - Relancé »**

Le présent marché a pour objet :

- d'une part, la mise à disposition de caissons pour les gravats stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- enfin, la valorisation de ces gravats

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de 5 000 € HT ;
- Montant maximum annuel de 30 000 € HT.

**LOT 4 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les pneumatiques usagés et valorisation de ces déchets - Relancé »**

Le présent marché a pour objet :

- d'une part, la mise à disposition de caissons pour les pneumatiques usagés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- enfin, la valorisation de ces pneumatiques.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de 15 000 € HT ;
- Montant maximum annuel de 70 000 € HT.

### 3) Caractéristiques du marché

En septembre 2012, la CASUD a lancé une première consultation en appel d'offres ouvert ayant le même objet.

La société HOW CHOONG Environnement a présenté une candidature pour les lots 1, 2, 3 et 4 de cette procédure de consultation.

Cependant, les quatre lots de cette procédure ont été déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) car les offres reçues étaient irrégulières au sens de l'article 35 I 1° du code des marchés publics.

Conformément à la décision de la CAO une procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence a alors été lancée en application des articles 35 I 1°, 59 III, 66 et 77 du code des marchés publics.

De fait, seule la société HOW CHOONG Environnement a été invitée à participer à cette nouvelle procédure.

#### a) Lieu d'exécution des prestations

Les prestations objet du marché concerne :

- la déchetterie des Grègues (Rue de la station de transit à Saint-Joseph) ;
- la déchetterie de Terrain Fleury (Rue de la République au Tampon) ;
- la déchetterie de Trois-Mares (Rue Montaigne au Tampon) ;
- les sites de transit situés sur les communes de l'Entre-Deux (chemin de l'équerre) et de Saint-Joseph (rue de la station de transit);
- la future déchetterie de la Plaine des cafres (au 23ème km) qui sera mise en service au cours de l'année 2013.

#### b) Durée du marché

La durée des lots 1, 2 et 3 court à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2013 et ce dans la limite du montant maximum annuel d'engagement.

La durée du lot 4 court à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 et ce dans la limite du montant maximum annuel d'engagement.

Chaque lot est renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, pour une période d'un (1) an. En cas de reconduction, le montant minimum annuel et le montant maximum annuel de chacun des lots seront également reconduits.

### 3) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire du marché est le suivant :

Chapitre : 011 / Nature : 611

Le présent marché est financé à 100% par les fonds propres de la CASUD.

#### 4) Procédure de passation

##### a) Enregistrement des offres

Le 18 janvier 2013, le Représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'enregistrement des offres du candidat et a demandé au Responsable du Pôle Gestion des Déchets de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de la CASUD de proposer des points de négociation.

##### b) Phase de négociation

Lors de la première phase de négociation, il a été demandé à la société HOW CHOONG Environnement, et ce pour chacun des lots, d'optimiser ces prix en fonction de la distance à parcourir ou de les confirmer en les justifiant, le cas échéant, mais aussi de justifier ce niveau de prix et si elle pouvait envisager une baisse de ses prix sur l'ensemble des postes du Bordereau des Prix Unitaires.

Le 8 février 2013, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie en vue de l'attribution des lots 1, 2, 3 et 4 de la procédure de consultation. Cependant, au vu des éléments présentés, notamment en ce qui concerne les prix proposés, la CAO a décidé de poursuivre les négociations dans le cadre de l'ensemble des lots.

Lors de la seconde phase de négociation, il a donc été demandé à la société HOW CHOONG Environnement, et ce pour chacun des lots, de fournir la décomposition de chaque prix proposé et les éléments permettant de les justifier, mais aussi si elle pouvait envisager une baisse significative de ses prix sur l'ensemble des postes du Bordereau des Prix Unitaires.

##### c) Attribution des lots 1, 2, 3 et 4 de la procédure de consultation " Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés – Relancé "

Le 21 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

- le lot 1 à la société HOW CHOONG Environnement (HCE) pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires ;
- le lot 2 à la société HOW CHOONG Environnement (HCE) pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires ;
- le lot 3 à la société HOW CHOONG Environnement (HCE) pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires ;
- le lot 4 à la société HOW CHOONG Environnement (HCE) pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le lot 1 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés – Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 1 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'approuver le lot 2 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les déchets métalliques et valorisation de ces déchets - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 2 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'approuver le lot 3 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les gravats et valorisation de ces déchets – Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 3 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'approuver le lot 4 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les pneumatiques usagés et valorisation de ces déchets - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 4 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le lot 1 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'aux lieux de traitement de

caissons pour les déchets ménagers et assimilés – Relancé » ;

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 1 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'approuver le lot 2 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les déchets métalliques et valorisation de ces déchets - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 2 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'approuver le lot 3 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les gravats et valorisation de ces déchets – Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 3 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'approuver le lot 4 « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les pneumatiques usagés et valorisation de ces déchets - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 4 avec HOW CHOONG Environnement (HCE) ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation  
Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

